

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE  
ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 13 septembre 2002



**NATIONS UNIES**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(29)/3  
7 octobre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 13 septembre 2002

## TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
I.	Contribution de la CNUCED au nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique: activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique .....	3
II.	Autres questions relatives au commerce et au développement .....	8
III.	Questions diverses .....	9
IV.	Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes .....	10
	<u>Annexe</u>	
	Participation.....	13

## Chapitre I

### CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE: ACTIVITÉS DE LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique: Rapport du Secrétaire général de la CNUCED» (TD/B/EX(29)/2).

2. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique**, présentant le rapport susmentionné, a dit que la CNUCED avait apporté un appui considérable au secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en réalisant des études et des analyses sur l'accès aux marchés, la diversification et les flux de capitaux. Le NEPAD étant appelé, selon toute probabilité, à jouer un rôle fondamental dans la suite donnée au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, l'assistance de la communauté internationale se concentrerait dans les domaines indiqués par les pays africains, de même que les activités interorganisations. Le secrétariat de la CNUCED avait déjà participé activement à l'examen final du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique auquel procéderait le Comité plénier créé par l'Assemblée générale à cette fin, et avait apporté des contributions importantes aux travaux du groupe de personnalités éminentes constitué pour cet examen. Le Coordonnateur spécial pour l'Afrique a appelé l'attention sur l'évolution récente du JITAP, et a rappelé que ce programme avait fait l'objet d'une évaluation indépendante positive en 2000 et en 2002 et que l'équipe d'évaluation avait recommandé de l'élargir à d'autres pays africains. Le Groupe de pilotage du Fonds d'affectation spéciale du JITAP, constitué de donateurs et de bénéficiaires ainsi que des trois organismes d'exécution, s'était réuni le 25 juin 2002 et avait fait siennes les conclusions générales des évaluateurs appelant ces trois organismes à présenter au Groupe de pilotage, en octobre 2002, des propositions détaillées sur la suite à donner au JITAP. Concernant l'évolution récente de la gestion de la dette, la CNUCED avait accéléré sa coopération avec le MEFMI (Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe) et Pôle Dette dans le cadre de la coopération sous-régionale entre le programme SYGADE et les groupements sous-régionaux africains. Un mémorandum d'accord était en cours de signature entre Pôle Dette et la CNUCED.

3. Le représentant de l'**Égypte**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que 34 des 49 pays les moins avancés recensés dans le monde se trouvaient en Afrique et étaient les pays dont les indicateurs de développement humain étaient les plus faibles, dont le niveau d'endettement était le plus intolérable, dont les termes de l'échange étaient les plus défavorables, dont la participation au système commercial international était la plus marginale et où les conditions pour l'investissement étranger direct étaient les moins attrayantes. Les pays africains prenaient eux-mêmes l'initiative du développement de leur continent. L'Union africaine avait été lancée en juillet 2002 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) avait été adopté pour consolider et accélérer le processus de développement et forger de nouvelles relations entre l'Afrique et la communauté internationale. Les activités de la CNUCED étaient un moyen important et irremplaçable de soutenir le développement de l'Afrique, et devraient être renforcées, élargies et approfondies. L'assistance de la CNUCED

dans les domaines touchant à l'OMC revêtait une importance particulière, surtout en vue de renforcer les capacités nationales de négociation, et la CNUCED devrait se concentrer sur ces questions, avec l'appui de la communauté des donateurs, au travers de programmes à long terme. Le JITAP avait fait la preuve de sa grande efficacité et avait produit des résultats positifs dans les pays bénéficiaires; il devrait être élargi à l'ensemble des pays africains. La CNUCED était aussi invitée à envisager de développer le projet «Renforcer les capacités en vue de la diversification et d'un développement fondé sur les produits de base» et à étudier d'autres moyens de remédier aux préoccupations des pays africains dans ce domaine. La communauté des donateurs était invitée à soutenir ces activités. Le Groupe des 77 et la Chine étaient satisfaits des résultats d'un grand nombre d'activités de la CNUCED, notamment du Programme relatif aux pôles commerciaux, du SYDONIA, des travaux relatifs au transport et au transit, du SIAM, du SYGADE et des examens de la politique d'investissement. L'approbation par l'Assemblée générale de l'affectation de deux postes au sous-programme 9.1 B («Développement de l'Afrique») de la CNUCED était la bienvenue. Enfin, le Groupe des 77 et la Chine appuyaient la demande présentée par le Botswana pour devenir membre du Conseil.

4. Le représentant du **Danemark**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, a exprimé la volonté de l'Union européenne (UE) d'appuyer la mise en œuvre de tous les éléments du NEPAD. Il s'est félicité du soutien apporté au NEPAD au Sommet de Johannesburg et a précisé que la résolution pacifique des conflits sur le continent africain était une condition fondamentale de tout développement économique et humain. L'UE se félicitait de l'assistance que le secrétariat s'efforçait d'apporter à l'Afrique, mais regrettait que malgré l'augmentation des activités interrégionales en Afrique en 2001, la part de l'Afrique dans les activités de la CNUCED soit passée de 21,6 % en 2000 à 18,3 % en 2001. La CNUCED était priée de veiller à ce que la part des activités consacrées à l'Afrique augmente de manière sensible en 2002-2003. Le représentant a encouragé le secrétariat à continuer de renforcer ses activités de sensibilisation des pays africains aux conséquences, pour leur développement, des négociations commerciales engagées au sein de l'OMC, et a estimé que la CNUCED devait s'efforcer de coopérer avec d'autres organisations pour accroître les synergies et éviter les doubles emplois dans ce domaine. En outre, les pays en développement avaient besoin qu'on les aide à développer leurs capacités générales dans d'autres domaines liés au commerce, à élaborer et à mettre en œuvre des réformes nationales pertinentes, ainsi qu'à surmonter les contraintes pesant sur l'offre. Le représentant a souligné l'importance du Cadre intégré et du JITAP, et a encouragé la CNUCED à participer activement à ces deux initiatives. Concernant les travaux d'analyse de la CNUCED, le secrétariat était encouragé à se concentrer sur les activités visant à mettre en œuvre les politiques nationales relatives au commerce et au développement. Plus précisément, les activités relatives aux meilleures pratiques et à la bonne gouvernance dans le cadre du NEPAD devraient être poursuivies et renforcées.

5. Le représentant de l'**Indonésie**, prenant la parole au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a fait observer que si 10 ans s'étaient écoulés depuis le lancement du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique en 1991, 40 % de la population africaine disposait encore d'un revenu par habitant inférieur à 1 dollar par jour. L'atténuation de la pauvreté en Afrique et l'intégration du continent dans l'économie mondiale représentaient des défis importants pour la communauté internationale. Un des principaux obstacles au développement de l'Afrique était la pénurie chronique de ressources, la faiblesse de la croissance limitant la capacité des pays de mobiliser une épargne intérieure suffisante et

d'attirer l'investissement étranger direct. D'où le caractère indispensable de l'aide publique au développement pour accélérer la croissance et le développement dans de nombreux pays africains. Le représentant se félicitait des travaux d'analyse et des activités de renforcement des capacités de la CNUCED en Afrique. Le NEPAD fournissait un cadre solide à la communauté internationale pour apporter une assistance significative et efficace au développement de l'Afrique. Les pays donateurs étaient encouragés à accroître leurs contributions afin que la CNUCED puisse mettre en œuvre ses programmes de renforcement des capacités face à la demande croissante d'assistance technique émanant des pays africains. Afin de permettre à ces pays de participer activement au commerce international, une attention particulière devrait être accordée au renforcement des secteurs productifs et à l'accès de leurs produits aux marchés.

6. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a noté que les obstacles que rencontrait l'Afrique étaient bien connus et faisaient désormais l'objet d'un consensus, grâce notamment aux travaux que la CNUCED avait entrepris pour expliquer la complexité des problèmes liés au sous-développement de l'Afrique. Toutefois, l'important était que les Africains, grâce à la stratégie du NEPAD, avaient tracé la voie à suivre pour sortir de ce cycle du sous-développement et que la communauté internationale s'était engagée à les soutenir.

7. Les résultats du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique n'étaient pas satisfaisants. Le continent était de plus en plus marginalisé, connaissait une augmentation de la pauvreté et de la malnutrition et ne parvenait pas à sortir du cycle de l'endettement. Les pays africains, aussi bien individuellement que collectivement, avaient toujours trouvé en la CNUCED un partenaire fiable et disposé à les aider. Le NEPAD avait reçu un soutien notable de la part de la CNUCED. Selon le Groupe africain, les divers programmes tels que le JITAP, le Cadre intégré, le Programme d'assistance technique PNUD/CNUCED pour l'Afrique et d'autres mécanismes ou programmes régionaux d'aide aux PMA apportaient des contributions importantes à la résolution des problèmes de l'Afrique. Cela était devenu particulièrement manifeste dans le cadre des activités préparatoires des pays africains à la Conférence ministérielle de Doha, dont les résultats démontraient clairement que la voix de l'Afrique avait été entendue. Le principal objectif était désormais d'élargir le JITAP à d'autres pays. À la Conférence ministérielle de Doha, il avait été préconisé d'étendre le Cadre intégré à tous les PMA, en mettant davantage l'accent sur les contraintes liées à l'offre. Les pays africains s'en étaient fait l'écho et avaient appelé la communauté des donateurs à soutenir sans faille ces programmes. Les programmes utiles de la CNUCED tels que le CAPAS, le SYDONIA et le SIAM étaient importants pour aider l'Afrique à atteindre le niveau d'efficacité économique nécessaire pour être compétitive. Malgré la qualité de l'assistance technique apportée par la CNUCED à l'Afrique, le Groupe africain était profondément préoccupé par le fait que cet organisme disposait de ressources modiques pour obtenir les résultats escomptés. Par contre, d'autres organisations avaient vu leurs ressources augmenter de manière considérable, bien que peu d'entre elles possèdent les compétences de la CNUCED. Si la CNUCED disposait de davantage de ressources, elle pourrait surmonter un grand nombre des obstacles rencontrés par les pays en développement en Afrique et ailleurs. Le représentant a conclu en exprimant le soutien du Groupe africain à la demande présentée par le Botswana pour devenir membre du Conseil.

8. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit qu'en adoptant le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, l'Assemblée générale avait jugé essentiel de coordonner les activités et d'élaborer des politiques

qui contribuent à améliorer la situation économique et sociale du continent. Toutefois, les résultats obtenus avaient été relativement modestes et les indicateurs socioéconomiques de la région montraient que des efforts plus substantiels devaient être déployés. La croissance n'avait pas été soutenue et avait même été négative dans plusieurs pays. Les capacités productives n'avaient pas été renforcées tandis que la situation sanitaire, l'éducation et les ressources énergétiques soulevaient d'autres problèmes importants. Il paraissait évident que la concrétisation des engagements pris dans ces domaines était le seul moyen de surmonter les difficultés chroniques de l'Afrique et les obstacles qui en découlait. L'objectif ultime était la croissance économique et l'atténuation de la pauvreté, et ne pouvait être atteint que grâce aux efforts concertés des gouvernements et des partenaires de développement. Le Programme d'action adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés énonçait sept engagements qui sous-tendaient les principales mesures à prendre et activités de suivi à exécuter aux niveaux local, régional et international. Les PMA avaient pris note du rapport du secrétariat concernant la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, qui présentait les travaux de recherche et les activités sectorielles entrepris par la CNUCED. Ces activités contribueraient au renforcement de l'infrastructure du développement des PMA en Afrique. Le JITAP, le programme TrainForTrade, le SYDONIA, le CAPAS et le Cadre intégré, pour ne citer le nom que de quelques programmes, apportaient une valeur ajoutée et devaient être renforcés et étendus à d'autres pays.

9. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que le développement de l'Afrique était une priorité essentielle dans la politique étrangère de son pays et que le NEPAD était un élément important dans cette perspective. Il a noté que la CNUCED apportait une large gamme de services d'assistance technique aux pays africains. Le rapport du secrétariat donnait un bon aperçu des activités de coopération technique de la CNUCED, dont la liste était impressionnante. Toutefois, dans les prochains rapports, une plus grande attention devrait être accordée au cadre logique et aux objectifs mesurables. Enfin, le représentant a réitéré l'appui de son pays à la contribution de la CNUCED au développement de l'Afrique.

10. Le représentant de la **Norvège** a réaffirmé l'engagement de son pays en faveur du développement du continent africain et a remercié le secrétariat des améliorations apportées dans ses travaux au cours de l'année écoulée. Il s'est félicité que le NEPAD soit un plan de développement global, a demandé instamment à la communauté des donateurs d'augmenter l'APD à l'appui de cette initiative et a prié l'ONU d'intensifier ses activités afin de garantir le succès du NEPAD. À cet égard, le représentant s'est inquiété des ressources limitées dont disposait la CNUCED et qui restreignaient les capacités du secrétariat de participer activement à la mise en œuvre du NEPAD. Le rapport établi à l'intention du Conseil contenait une foule d'informations sur les activités entreprises par la CNUCED dans différents domaines, mais il énumérait des projets en ne tenant guère compte des priorités et n'expliquait pas quel avait été leur impact ou les raisons pour lesquelles certaines activités produisaient de meilleurs résultats que d'autres. En outre, de plus amples renseignements étaient nécessaires sur la manière dont la CNUCED évaluait les travaux du groupe de personnalités éminentes et sur les conséquences que ceux-ci auraient sur ses activités.

11. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique**, répondant à la question posée sur l'évaluation de l'impact des projets, a évoqué les difficultés inhérentes à ce type d'exercice car certaines activités poursuivaient des objectifs à long terme et ne donnaient pas des résultats immédiats. Toutefois, des informations à ce sujet étaient fournies dans le cadre des examens annuels des activités de coopération technique de la CNUCED et, chaque fois que possible, de l'examen des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Un exemple était le JITAP, dont toutes les activités faisaient l'objet de nombreuses évaluations. Le secrétariat avait pris note des préoccupations exprimées à cet égard et leur donnerait suite. Concernant les travaux du groupe de personnalités éminentes, le Coordonnateur spécial pour l'Afrique n'était pas en mesure de juger l'évaluation réalisée par les membres d'un groupe qui avait été constitué par le Secrétaire général. Toutefois, l'analyse économique effectuée s'inspirait largement des recherches et des analyses de la CNUCED ainsi que des travaux d'autres organisations, et servirait de base aux débats que le Comité plénier tiendrait en septembre. Le NEPAD succédant au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, le Coordonnateur spécial pour l'Afrique espérait que l'Assemblée générale établirait des critères pour évaluer les réalisations de ce dernier.

### **Décision du Conseil**

12. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général de la CNUCED publié dans le document TD/B/EX(29)/2 et des déclarations faites au titre de ce point.

## Chapitre II

### AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT

#### Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-cinquième session

13. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-cinquième session» (ITC/AG/(XXXV)/191).

14. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la documentation du CCI devrait être traduite dans toutes les langues officielles de l'ONU, y compris en arabe et en chinois. Le Conseil devrait adopter la décision qui s'impose à cet égard, afin que les mesures budgétaires appropriées puissent être prises.

15. Le représentant de la **Chine** partageait le point de vue selon lequel la documentation du CCI devrait être traduite dans toutes les langues officielles de l'ONU. Cela appelait une décision commune de la CNUCED et de l'OMC. Il faudrait aussi garder à l'esprit que les documents du CCI faisaient partie intégrante de la documentation officielle de la réunion du Conseil et devraient donc être publiés dans toutes les langues officielles.

16. Le représentant du **Danemark**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le CCI apportait une assistance technique utile aux pays en développement. Celle-ci était particulièrement importante pour le secteur privé et dans le cadre des efforts que les pays en développement déployaient pour surmonter les contraintes pesant sur l'offre et développer leurs capacités d'exportation. Le CCI devrait poursuivre ses efforts en coopération avec la CNUCED et d'autres organisations internationales. Concernant la documentation du CCI, toutes les incidences budgétaires de sa traduction dans deux langues officielles supplémentaires devraient être examinées.

17. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que les ressources nécessaires à la traduction de la documentation du CCI n'étaient pas inscrites dans le budget de la CNUCED. Le Conseil ne pouvait que transmettre une demande portant sur la traduction de la documentation du CCI aux services du Siège chargés du budget.

18. Le **Directeur exécutif du CCI** a dit que le CCI avait appelé l'attention sur les incidences financières de la publication de sa documentation dans un plus grand nombre de langues. Il appartenait désormais aux États membres de décider de la marche à suivre.

#### Décision du Conseil

19. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente-cinquième session et a indiqué que la question de la traduction de la documentation du CCI dans les six langues officielles serait examinée dans le cadre du budget.

### Chapitre III

#### QUESTIONS DIVERSES

##### **Renseignements sur les activités de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok**

20. Le **Président** a dit que l'Organe consultatif s'était réuni quatre fois en 2002 afin d'examiner l'évaluation finale du premier cours de formation tenu en 2001 et d'établir les modalités d'organisation de six cours de formation en 2002-2003. Il avait pris note de la décision de l'Assemblée générale, adoptée à sa cinquante-sixième session en 2001, d'affecter des fonds du Compte pour le développement à l'organisation de cours de formation en 2002-2003. L'Organe consultatif avait également pris note de l'évaluation finale du premier cours de formation organisé par le secrétariat (TD/B/EX(28)2/Add.2). Il avait noté en particulier l'impact positif que ce cours avait eu sur les travaux de nombreux participants et sur leur contribution aux objectifs généraux de leurs départements dans les capitales concernées.

21. L'Organe consultatif a décidé que six cours seraient organisés en 2002-2003. Trois étaient prévus pour 2002, dont le premier devait accueillir 39 participants à Genève et Turin en juillet-août et porter sur le commerce et le développement. La tenue de deux cours régionaux avait été approuvée - l'un à Santiago (Chili) en octobre et l'autre à Bangkok en novembre. Toutefois, l'Organe consultatif avait décidé de reporter le cours de Santiago à début 2003 afin de pouvoir réunir un nombre suffisant de participants. Les préparatifs du cours de Bangkok étaient bien avancés.

22. L'Organe consultatif se réunirait avant la fin de l'année pour décider du lieu et du thème des trois autres cours de formation prévus pour 2003.

##### **Programme de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha**

23. La représentante de **Sri Lanka** a dit que sa délégation se félicitait du programme de renforcement des capacités et de coopération technique relatif au programme de travail de Doha. Elle regrettait toutefois qu'en raison de contraintes indépendantes de la volonté du secrétariat, certains objectifs du programme n'aient pas été atteints. Il serait donc utile d'évaluer ce qui avait été accompli et d'indiquer les activités prévues pour la période à venir. Le programme de Doha comportant un certain nombre de dates limites, il était important que les pays en développement reçoivent une assistance dès que possible.

## Chapitre IV

### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 4 de l'ordre du jour)

#### Ouverture de la session

24. La vingt-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 13 septembre 2002 par M. Nathan Irumba (Ouganda), Président par intérim du Conseil.

#### Bureau de la vingt-neuvième réunion directive

25. Le Bureau du Conseil à sa vingt-neuvième réunion directive était le suivant:

Président par intérim: M. Nathan Irumba (Ouganda)<sup>1</sup>

Vice-Présidents: M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Toufik Ali (Bangladesh)

M. Federico Alberto Cuello Camilo (République dominicaine)

M. Douglas M. Griffiths (États-Unis d'Amérique)

M<sup>me</sup> Eleanor M. Fuller (Royaume-Uni de Grande Bretagne  
et d'Irlande du Nord)

M. Virasakdi Futrakul (Thaïlande)

M. Toshiyuki Iwado (Japon)

M. Kalman Petocz (Slovaquie)

M. Jacques Scavee (Belgique)

Rapporteur: M. Federico Perazza Scapino (Uruguay)

---

<sup>1</sup> M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), élu Président du Conseil à sa quarante-huitième session, a quitté Genève avant la vingt-neuvième réunion directive pour assumer de nouvelles fonctions. Il a été remplacé par M. Nathan Irumba (Ouganda) conformément à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil.

### **Adoption de l'ordre du jour**

26. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de vingt-neuvième réunion directive publié sous la cote TD/B/EX(29)/1; l'ordre du jour se lisait comme suit:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique: activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Autres questions relatives au commerce et au développement:  
  
Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-cinquième session.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
  - a) Désignation du Président et du Bureau de la quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement;
  - b) Composition du Conseil du commerce et du développement;
  - c) Composition du Groupe de travail pour 2003;
  - d) Composition de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, pour 2003;
  - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
5. Questions diverses:  
  
Renseignements sur les activités de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.
6. Rapport du Conseil sur sa vingt-neuvième réunion directive.

### **Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

- a) *Désignation du Président et du Bureau de la quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement*
27. M. Dimiter Tzantchev (Bulgarie) a été désigné Président du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-neuvième session.
- b) *Composition du Conseil du commerce et du développement*
28. Le Botswana est devenu membre du Conseil du commerce et du développement.

*c) Composition du Groupe de travail pour 2003*

29. Le Conseil a élu les pays ci-après membres du Groupe de travail pour 2003: Bangladesh, Bélarus, Bénin, Chine, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Honduras, Japon, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Tunisie.

*d) Composition de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok pour 2003*

30. Le Conseil a nommé les représentants ci-après membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok: M. Dimiter Tzantchev (Bulgarie) (Président du Conseil); M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie); M. Joshua Setipa (Lesotho); M. Siphon George Nene (Afrique du Sud); M. Ousmane Camara (Sénégal); M. Camilo Reyes Rodríguez (Colombie); M. Rubén Núñez (République dominicaine); M. Carlos Pérez del Castillo (Uruguay); M. Toufiq Ali (Bangladesh); M. Shaukat Umer (Pakistan); M. Prasad Kariyawasam (Sri Lanka); M. Jennes de Mol (Pays-Bas); M. Knut Langeland (Norvège); M. Stefano Lazzarotto (Suisse).

*e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil*

31. Le Conseil a été informé que les décisions prises à sa vingt-neuvième réunion directive n'avaient aucune incidence financière.

**Rapport du Conseil sur sa vingt-neuvième réunion directive**

32. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa réunion directive.

## Annexe

### PARTICIPATION<sup>1</sup>

1. Les États ci-après membres de la CNUCED et membres du Conseil du commerce et du développement, étaient représentés à la réunion:

Argentine	Indonésie
Bangladesh	Israël
Congo	Malte
Côte d'Ivoire	Oman
Croatie	Panama
Égypte	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	République démocratique du Congo
Éthiopie	Singapour
Ex-République yougoslave de Macédoine	Sri Lanka
Finlande	Syrie
Guatemala	Yémen.

2. Les États ci-après membres de la CNUCED, mais qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, étaient représentés à la réunion:

Brunéi Darussalam  
Saint-Siège  
Mozambique  
Rwanda.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Commission européenne  
Ligue des États arabes  
Organisation de la Conférence islamique  
Organisation de l'unité africaine  
Organisation internationale de la francophonie  
Centre du Sud.

4. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Organisation mondiale du commerce.

---

<sup>1</sup> La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/EX(29)/Misc.1.

5. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Centre du commerce international CNUCED-OMC étaient représentés à la réunion.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

*Catégorie générale*

Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine

Confédération internationale des syndicats libres.

-----